

La médaille des mutilés

Le projet est en voie d'exécution, affirme-t-on.
Il convient de s'en féliciter.
Certains crieront peut-être — de la meilleure foi du monde d'ailleurs — à l'abus des décorations, sous prétexte que les poilus ont déjà, pour récompenser leur valeur, la croix de guerre et la médaille militaire. En outre que nous ne leur donnerons jamais assez de preuves de notre gratitude, la médaille des mutilés répond à une utilité autre, comble une lacune.
Il faut que ceux qui durent sacrifier une partie d'eux-mêmes à la patrie soient désignés à la vénération publique. Et non seulement ceux-là, mais ceux qui ont contracté à son service des maladies qui ne pardonnent pas. Et pour ces derniers, dont le lamentable état de santé ne se décode pas au passant, cet insigne non seulement forcera notre respect, mais les préservera des réflexions injustes, du jugement souvent trop spontané des foules.

Maintenant — et c'est le but principal de cet article — puisque le projet n'a pas encore force de loi et peut être encore étendu, je demande instamment — et ce serait justice ! — qu'il n'ait pas en vue que les militaires seuls.
Le bombardement des villages et des villes, les atrocités de bandits germains, autrichiens, bulgares en Belgique, en Serbie, en France et ailleurs, les raids des zeppelins ont fait maintes victimes dans les populations civiles. Il en est qui garderont toute leur vie — avec le souvenir ! — le témoignage, il serait équitable qu'il soit comme légalisé par cette médaille. Les femmes et les enfants qui la porteront ne feront pas que mériter notre pitié — et une pitié auguste et profonde ! — aux jours de paix, ils rappelleront, par leur présence seule, à la réalité et à l'humilité les hommes retournés trop vite à leurs rêves et à leur orgueil.
Et si les nécessités de l'existence les obligent à solliciter du travail, le patron qui les emploiera fera mieux qu'un acte de générosité : un geste de reconnaissance.

Pourquoi, pourrait-on me dire, parlez-vous, au sujet de cette médaille, de la Belgique et de la Serbie ? Parce que je voudrais que cette médaille soit acceptée par tous les Alliés, ait un type unique pour tous.
Nous désirons — et tous les Alliés pensent de même — que notre fraternité grandie par la communauté des sacrifices demeure, une fois la tempête apaisée.

Or, nous ne devons négliger aucune action qui permette aux belligérants d'aujourd'hui de se considérer, après les armées laissées et les occupations civiles reprises, comme « étant du même sang », selon le mot du célèbre écrivain anglais R. Kipling, du sang qui suit couler pour la sauvegarde de la Beauté.

Or, pourquoi cette unité des Alliés ne ferait-elle pas que ses héros, victimes de la guerre, portent la même décoration ? Pourquoi n'existerait-il pas un seul modèle de médaille des mutilés et de ruban pour les Serbes, les Russes, les Anglais, les Italiens, les Roumains, les Monténégrins, les Français ?
Que les gouvernements tiennent aux décorations particulières par lesquelles ils récompensent leurs nationaux, rien de plus juste.

Les mérites différents sont honorés dans chaque pays par des insignes — Légion d'honneur, ordre de Victoria ou autres — auxquels ils ne conviennent pas de toucher. Mais la guerre a créé une uniformité de sentiments pour un but unique. La conscience de tous les combattants frappés est une. Une seule décoration pour tous les peuples alliés affirmerait cette conscience.

La même médaille des mutilés pour tous !
Et plus tard ce ruban serait pour ceux qui le porteraient comme un moyen de reconnaissance. Et au hasard de nos relations et de nos voyages, nous pourrions saluer partout ceux qui auraient été les héros de cette guerre de Titans.

Et — élargissement plus digne encore de ce projet — pourquoi ne donnerait-on pas ce glorieux insigne aux villes qui pâtissent pour la liberté de la France ?

Il en existe qui inscrivent dans leurs armoiries la croix de la Légion d'honneur, pourquoi ne porteraient-elles pas la médaille des mutilés ?
Gens de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux et de toutes les provinces préservées de l'invasion, ne devez-vous pas votre salut à Louvain, à Reims, à Verdun, à toutes ces cités qui se sacrifièrent pour vous ?

Et non seulement il faut la donner aux villes, mais aux bourgades, mais aux villages qui, comme nos poilus, souffrirent de la sauvagerie des Huns, et qui donèrent leur âme — c'est-à-dire leurs fermes, leurs clos, leurs pauvres demeures pleines de souvenirs, — comme les autres ont donné leur sang !

Je voudrais la voir un jour — cette médaille des mutilés — sur la Maison du Passé reconstruite.
Et cet insigne marquera pour les générations futures, avec l'opprobre des Barbares, l'hommage éternel de la patrie.

Albert LANTOINE.

Les opérations des Alliés en Orient

(Communiqué officiel)

20 Septembre, 15 heures.

De la Strouma jusqu'à la région à l'ouest du Vardar, canonnade habituelle et escarmouches de patrouilles.

A l'est de la Cerna, les troupes serbes, poursuivant victorieusement leur offensive, ont attaqué la cote 2625, la plus haute crête du Kajmakalan, organisée défensivement par l'ennemi.

Après une lutte acharnée allant jusqu'au corps à corps, l'infanterie serbe est restée maîtresse de la position. Les Bulgares, qui ont subi des pertes très élevées, n'ont laissé qu'une cinquantaine de prisonniers entre nos mains.

A l'est de Florina, dans la région de la rivière Brod, une contre-attaque bulgare, appuyée par de la cavalerie, a été dispersée vers Boretska par le feu de nos 75, avant d'avoir abordé les lignes serbes.

A notre aile gauche, l'ennemi résiste encore sur les hauteurs au nord de Pioderi et vers le monastère San-Marco.

Dans Florina, nous avons nettoyé quelques maisons où des Bulgares se défendaient encore avec une sauvage énergie. Nous avons fait une centaine de prisonniers pendant cette opération.

Une de nos escadilles a lancé de nombreux projectiles sur Monastir.

Les Serbes retrouvent leur patrie en chantant

(De notre envoyé spécial)

Salonique, 20 Septembre. — Nous ne sommes encore qu'aux premières heures de l'offensive. C'est notre aile gauche, composée de Français, de Serbes et de Russes, qui la mène. En moins de quatre jours, nous nous sommes emparés de Florina et nous l'avons dépassé et les Serbes viennent d'enlever Kajmakalan ; c'est un gros succès.

Kajmakalan est une montagne de 2.562 mètres, c'est la plus haute de tout le massif, elle est à environ 28 kilomètres à la droite de Monastir.

C'est l'enthousiasme dans l'armée serbe. Ceux qui la représentaient comme épuisée, lasse, et ne demandant plus qu'à s'asseoir le long de ses frontières, ne la connaissent pas ; elle n'est pas encore fatiguée d'avoir tant combattu.

Cet été, sous 62 degrés au soleil, avec des sacs qu'elle n'était pas habituée à porter, elle pouvait, sur les quais quants de Salonique, paraître un peu désabusée ; à l'air de ses montagnes et devant sa Patrie, elle n'a senti que son instinct guerrier.

Elle n'est pas arrivée d'un coup à Kajmakalan.

Kajmakalan, c'était le but, c'était, pour ainsi dire le sommet promis, puisque de Kajmakalan on voit Monastir. Auparavant, avec une souplesse de mouvement qu'on ne lui connaissait pas encore, elle a escaladé hauteurs et hauteurs.

Nos aviateurs qui guident leurs tirs et parfois leurs pas restent étonnés de leur rapidité.

Au début de l'action, ils avaient calculé que les Français mettaient tant de temps pour répondre, les Serbes en mettraient un peu plus. Ils en mirent un peu moins.

C'est que l'on n'est pas sorti de son pays par le haut, que l'on n'a pas fait un plongeon dans la mer afin d'y rentrer par le bas, sans ressentir, alors qu'enfin on le renvoya en face, quelque fébrilité dans la circulation de son sang.

C'est la division de la Drina qui mena le combat de Kajmakalan. C'est celle qui, l'an passé presque à même époque, tint pendant deux semaines une armée autrichienne sur le Danube ; c'est celle aussi qui, le long de la voie ferrée, protégea la retraite entre Belgrade et Nisch. Elle chantait tout de même alors, il paraît qu'elle chante toujours.

Vous verrez cela demain, nous dit un officier dont le sang aussi est chaud, demain, je rejoins la division de la Drina.

Albert LONDRES.

Graves émeutes à Chemnitz

Cinq hussards et 40 civils tués
300 arrestations

Londres, 20 Septembre. — On mande de La Haye, aux journaux, que de graves émeutes viennent encore de se produire à Chemnitz. Le public ayant appris qu'un grand nombre d'ouvriers de Chemnitz avaient été tués dans les combats de la Somme, des rassemblements considérables se formèrent samedi dans l'après-midi. Sommée de se disperser, la foule s'y refusa.

Les hussards chargèrent alors sur les manifestants. Des coups de revolver furent tirés. Cinq hussards furent tués et quatorze blessés. Une mêlée générale s'ensuivit et des détachements d'infanterie vinrent renforcer les hussards. Environ quarante personnes furent tuées et trois cents portant des revolvers furent arrêtées.

LISEZ MARJOLIE
en 2^e page
par Michel MORPHY

SANGLANTE DÉFAITE ALLEMANDE

De Combles à Bouchavesnes ils attaquent avec violence et sont complètement repoussés

Dans un sursaut d'énergie, les Allemands ont tenté hier de nous enlever le bénéfice de nos derniers succès au nord de la Somme. De la ferme Le Priez à celle du bois Labé, pendant dix heures consécutives, ils ont déclenché attaques sur attaques sacrifiant des hommes sans compter comme aux plus beaux jours de leur grande offensive dans l'espoir de briser le cercle de fer qui, chaque jour, avance et les repousse de plus en plus.

La ténacité avec laquelle les assauts ont été menés indique que la consigne avait été donnée de progresser à tout prix, afin d'enregistrer une victoire destinée à contrebalancer les défaites antérieures. Il s'agissait de rassurer l'opinion allemande que ces défaites, malgré les atténuations dont l'ennemi les a entourées, ont fortement alarmées. En effet, les journaux d'outre-Rhin ont beau crier sur les toits que Hindenburg a déclaré que la situation était favorable sur tous les fronts, le public, malgré toute la confiance qu'il met dans son idole, ne peut s'empêcher de faire d'amères réflexions sur la perte constante de terrain enregistrée chaque jour sur le front occidental. On a donc voulu mettre fin à la série noire par un coup d'éclat. Mais, cette fois encore, l'étoile d'Hindenburg a pâli et cette tentative grandiose

dominer la vallée de la Tortille et toute la région voisine.
C'est contre ce secteur d'une étendue de cinq kilomètres et spécialement contre les deux ailes particulièrement importantes au point de vue stratégique que l'offensive a été dirigée.
Durant les deux derniers jours, les Allemands avaient massé des forces importantes dans le bois de Saint-Pierre-Saint-Vaast à l'est de Rancourt ainsi que dans le bois situé au sud de ce dernier et dans l'important village de Moislains. C'est de ces points qu'hier matin, dès l'aube, tandis que l'artillerie faisait pleuvoir sur nos lignes des rafales de projectiles, les colonnes d'attaque se rendaient par les boyaux devant les objectifs qui leur avaient été assignés.

A 9 heures, les contingents ennemis étaient à leur poste et, alors que la pluie tombait toujours en abondance et semblait s'opposer à toute action, le signal de l'assaut général fut donné. A partir de ce moment jusqu'à la tombée de la nuit, nos lignes avancées eurent à supporter les efforts des masses assaillantes que les pertes sanglantes éprouvées ne décourageaient pas.
La ferme Le Priez particulièrement visée fut le théâtre d'un combat acharné.

A quatre reprises différentes, les colonnes d'assaut tentèrent d'aborder nos positions. Chaque fois les assaillants, décimés par les tirs de notre artillerie et de nos mitrailleuses, furent obligés de se disjoindre et de se retirer en désordre vers leurs arrières en laissant sur le terrain des monceaux de cadavres.

Aux abords de Bouchavesnes, la lutte fut également terrible. Après avoir essayé inutilement toute la matinée d'arriver jusqu'à nos positions, les Allemands réussirent, un peu après midi, à s'ouvrir un passage à travers nos premières lignes, et vers 1 heure de l'après-midi, en suivant le chemin de Moislains à Bouchavesnes, ils s'infiltrèrent dans les premières maisons à l'est de ce dernier village. Mais ce succès ne devait être qu'éphémère. Nos vaillantes troupes, qui avaient dû piler sous la poussée ennemie, revenaient aussitôt à la charge et dans un élan irrésistible, à la baïonnette, elles refoulèrent complètement les assaillants et leur firent cinquante prisonniers dont plusieurs officiers.

Lorsque la lutte cessa, vers 7 heures, nous étions partout victorieux et nous avions conservé toutes nos positions en infligeant à l'ennemi des pertes considérables.

L'effort désespéré des Allemands leur avait valu une nouvelle sanglante défaite.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

(779^e jour de Guerre) 20 Septembre, 15 heures.

AU NORD DE LA SOMME, les Allemands ont attaqué nos positions sur la croupe 76, depuis le chemin de Cléry jusqu'à la rivière. Brisée par nos tirs de barrage et nos feux de mitrailleuses, l'attaque n'a pu aborder nos lignes dans la partie Nord. Au Sud, quelques fractions ennemies qui avaient pris pied dans nos éléments avancés en ont été rejetés aussitôt par une contre-attaque vigoureuse de nos troupes. La lutte d'artillerie se poursuit assez vive dans le secteur de Bouchavesnes.

EN CHAMPAGNE, à l'est de la butte de Souain, et dans les Vosges, au Nord-Ouest d'Altkirch, des tentatives ennemies sur nos petits postes ont échoué.

20 Septembre, 25 heures.

AU NORD DE LA SOMME, les Allemands ont tenté aujourd'hui un puissant effort pour nous déloger des positions que nous avons récemment conquises. La bataille a duré de neuf heures du matin à la tombée de la nuit.

Sur un front de cinq kilomètres environ, depuis la ferme LE PRIEZ jusqu'au sud de la ferme du BOIS LABÉ, les masses assaillantes se sont lancées à l'attaque à plusieurs reprises, précédées chaque fois de violentes préparations d'artillerie.

Nos troupes ont résisté magnifiquement à tous les assauts et ont repoussé l'adversaire par des feux brisés de mitrailleuses et d'artillerie. Partout nous avons maintenu nos positions et conservé intégralement le terrain conquis.

La lutte a été particulièrement acharnée aux abords de la ferme LE PRIEZ et dans la région de BOUCHAVESNES. Devant la ferme Le Priez, quatre vagues d'assaut ont été successivement hachées par nos feux. On a vu l'attaque ennemie se disjoindre et refluer en désordre derrière la crête, laissant le terrain couvert de cadavres.

DANS LE SECTEUR DE BOUCHAVESNES, les Allemands qui après plusieurs échecs sanglants étaient parvenus vers treize heures à prendre pied dans la partie Nord-Est du village, en ont été rejetés à la baïonnette par une contre-attaque irrésistible de nos troupes. Cinquante prisonniers, dont plusieurs officiers, sont restés entre nos mains.

D'après les constatations faites sur tout le front d'attaque et les dires des prisonniers, l'ennemi a subi des pertes considérables.
Canonnade habituelle sur le reste du front.

Les opérations sur les fronts roumains

Sur l'immense front de Transylvanie, des engagements se déroulent un peu partout, mais ils ne paraissent pas de réelle importance. Les Roumains accusent un léger recul dans la vallée du Streil devant des forces ennemies supérieures. Il s'agit des troupes roumaines qui ont franchi le passage du Vulkan et se sont avancées de Petroseny sur Hateg. Le combat semble s'être livré entre deux localités. A mon sens, comme il n'est pas possible aux Roumains d'être forts partout et de tout entreprendre à la fois, cette direction est secondaire en comparaison de celles qui se conjuguent entre Hermannstadt et la Bukovine. Ce qui importe surtout, c'est que depuis la Tour-Rouge jusqu'au Danube, les forces roumaines opposent une barrière infranchissable à une offensive ennemie. Le temps a dû être mis à profit pour fortifier et armer les défils que cette offensive devrait affronter ; c'est là le point capital. Il est probable que la mauvaise saison, qui approche, entravera beaucoup les opérations de Transylvanie. Alors, l'armée roumaine ayant pu s'assurer, et elle l'a fait largement, des positions favorables en territoire ennemi, pourra se contenter de les garder et de manœuvrer avec le gros de ses effectifs. Manœuvrer où et comment ? Sans doute on ne me permettrait pas de donner mon avis, bien que déjà un revirement semble, à certains indices, se manifester en Roumanie même, au sujet de l'importance relative des théâtres d'opérations.

En ce qui concerne la Dobroudja, le communiqué roumain nous apporte une précision intéressante : une attaque de Mackensen a été repoussée vers Enigiea. Or, cette localité est à plus de 20 kilomètres au sud de la voie ferrée de Bucarest à Constantza, et, autant que nous pouvons le préjuger, c'est à hauteur de cette voie ferrée que se trouvent les vraies positions de défense. Nous devons donc penser que derrière les troupes qui combattent à Enigiea, on organise ces positions aussi fortement que possible. Le but de l'occupation très solide de cette ligne ne doit pas être d'empêcher l'ennemi de pousser plus au nord. Ou irait-il ? Dans une région limitée par le Danube, par ses nombreux bras, par les marécages qui les séparent, et d'où il ne pourrait déboucher d'aucun côté, la rive opposée étant occupée et les passages provisoires créés par les Russes à Reni n'existant plus. Ce but apparaît comme étant de faire du nord de la Dobroudja une place d'armes menaçante, d'où déboucherait quelque jour une armée assez puissante pour balayer Mackensen et ses légions. C'est un nouveau Salonique, beaucoup plus favorablement situé que celui du général Sarraïl, et pouvant s'alimenter beaucoup plus vite en troupes et en matériel, sans avoir la mer à traverser.

Quant à l'armée de Salonique, sans attendre cette intervention d'une armée du Nord, elle poursuit sa victoire par son aile gauche, dans la direction la plus favorable. La prise du haut sommet du Kajmakalan par les Serbes est un superbe fait d'armes. La grande difficulté de l'entreprise montre la grande supériorité des troupes serbes sur celles de l'ennemi.

Général BERTHAUT.

Le général Duport chef d'Etat-major général de l'armée

Le général de division à titre temporaire Duport, commandant de corps d'armée, est nommé chef d'état-major général de l'armée, en remplacement du général de division Graziani, relevé de ses fonctions, sur sa demande, pour raisons de santé.

Le général GRAZIANI

Le général Graziani, qui son état de santé mit dans l'obligation d'abandonner les importantes et absorbantes fonctions de chef d'état-major général de l'armée, est nommé commandeur de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

Appelé, dans les premiers mois de la guerre et au milieu des plus graves circonstances, aux fonctions de chef d'état-major général de l'armée, s'est dépensé sans compter dans l'accomplissement de sa lourde tâche. A dirigé pendant plus de deux ans avec une rare compétence et une inlassable activité l'état-major à la tête duquel il a rendu des services exceptionnels.

Le blocus de la côte grecque

Athènes, 20 Septembre. — Le commandant de la flotte alliée communique que le blocus est déclaré depuis l'embouchure du Nestos jusqu'à la ville de Chaïa Ghizi. — (Hayas).

SUR LE FRONT ANGLAIS L'attaque aux flambeaux

(Croquis de Harry KEERLAN)

(De notre envoyé spécial)

Front de l'Ancre, 20 Septembre. — Au camp de X..., près d'Albert, des officiers anglais viennent de me faire connaître le soldat irlandais Harry Keerlan. Ce tout mince jeune homme, blond et rose, est la gloire du camp. On le charge des plus déli-



cates missions, car il a un sens spécial, il flairé l'ennemi.

Harry s'est distingué aux dernières opérations du sud de l'Ancre. Je l'interroge. Il m'avoue que der ses plusieurs jours sans implacable vision, un cauchemar roule dans sa cervelle, l'obsède...

Et il me raconte l'attaque de l'Ancre, nous avons repoussé une contre-attaque vers G... Ce que j'ai vu là est un tableau de l'enfer...

J'étais du boyau de toute première ligne. Nous venions de le conquérir. Un piètre boyau, vraiment, piétiné, haché par nos bons obus. Un boyau pas très sûr, non plus... Et comme les Boches nous menaçaient d'une contre-attaque, on décida de se replier. Dans la tranchée d'arrière, confortable, on attendait, tranquille, la marée de leurs assauts.

Moi, je devais rester en guetteur. Justement au bord même du boyau, un arbre planté là offrait un excellent observatoire. J'y grimperai, et de là-haut, par téléphone j'avertirai des mouvements de l'ennemi.

Avant de me quitter, les camarades me serrèrent la main très fort. Quelques vieux amis m'embrassèrent silencieusement.

Me voilà seul. J'ai revêtu mon uniforme de guetteur. C'est une espèce de froc à capote comme la robe mystérieuse des sombres inquisiteurs moyenâgeux. Mais ma capote est une capote fleurie, toute peinturlurée, de haut en bas, de feuilles et de branches. Enfoncé là-dedans, et d'un peu loin, j'ai l'air d'un gros paquet de feuillage.

J'adapte mon masque contre les gaz. J'ajuste la capote. Fagoté ainsi, je me hisse sur l'arbre... Un regard au ciel sans peur, une pensée vers mon petit village de l'Ulster, et je me relève pour attendre la destinée que me réserve le hasard, pendant ce jour.

Devant moi la plaine s'étend, découpée par les lignes crayeuses des tranchées. Le bruit du canon roule, toujours monotone. Et toujours les mêmes flocons gris qui cou-



minent sur la même campagne leur valise monotone.

Tout est calme, d'abord. Des balles sifflent. Mais, collé contre la maîtresse branche de l'arbre, je suis bien abrité.

Les heures passent. Maintenant la crépuscule jette un peu de noir sur le ciel jaune.

Là-bas... sur la terre brune... quelque chose : un peu de gris qui serpente. Je fixe ma jumelle. Ce sont eux... Ils viennent...

« Allo... allo... » J'ai saisi le récepteur de l'appareil portatif, et je communique mes impressions : « Attention... Ils sortent... rampent en ligne. Ils rampent très lentement. Mais je les vois mieux... Dommage ! Prenez garde ! Ils ont des cuves. Je les aperçois très bien, les cuves. D'ici, ils semblent des escargots, car ils avancent accroupis, traînant leurs marmottes infernales. »

De la tranchée, ils me répondent : « Ça va bien. On les recrée. Les dispositions sont prises. Soyez tranquille. » Mais quand même, la présence des « flammenwerfer » de leurs odieuses machines à lancer des liquides enflammés, me donne un frisson. J'arme mon revolver. On ne peut prévoir ce qui arrivera, et je ne veux pas griller !

Eux, ils avancent toujours. Ils installent leurs cuves maudites et les lances. Les voici à cent mètres de mon arbre.

Des coups de sifflet... et un délire de feu fait aussitôt du paysage un brasier. Une vingtaine de jets dessinent dans l'air, devant moi, autour de moi, de fulgurantes arabesques. Sans doute, ils pensent que nous sommes encore là, et tous ces jets de mort convergent vers le boyau. Dans la tranchée bouillonne comme une cascade de flammes.

Moi, je suffoque. Dois-je mourir asphyxié ?

Je grise mes doigts sur mon revolver...
Murrh ! la scène change. De la tranchée,
les miens répondent. Des crépitements saccadés... une grêle formidable...
Et alors... ça devient tout à fait épouvantable : un sanglot rauque, enfiévré, résonne. C'est une fanfare de caennais, une arce et funèbre musique de plaintes déchirantes, et des râles rageurs qui finissent en hoquets moribonds. Là-bas, les Boches rient de douleur et d'effroi. Justice ! Ils vont mourir de leur atroce cuisine de guerre.

Les balles de nos mitrailleurs ont égaré les crânes, comme des jets d'eau en agilité, les gerbes de feu retombent follement et s'éparpillent. Et les crânes gisant, égarés, deviennent des sources de feu. Des rivières de flammes serpentent, courent, se confondent, fusent en un tourbillon tourbillonnant. Maintenant une nappes de feu noir le sol. Le grand brasier devant moi, s'étend, s'étend...
Et du brasier, les incendiaires n'ont pas ou tons s'enfuient. Et leurs hurlements accompagnent leurs sauts. Devant moi, dans l'océan de flammes, c'est une silhouette et atroce danse du feu.

Des boules incandescentes tournoient, se choquaient, rebondissaient en affolantes cabrioles. Ce sont ces boules de feu qui rugissent de râles épouvantables.

En voir quelques-uns, de ces matheux « flammes-vivants », ils ont pu quitter le lac de feu. Sur leurs vêtements grouillent des larves fulgurantes. Ils courent. Mais les larves de feu s'accrochent plus fort aux corps en fuite. Bientôt, ce sont des torches emmêlées à travers la plaine. Les torches s'arrêtent... épuisées... tombent... se tordent un peu... Et sur la plaine, on dirait le présent des bouquets de feu qui agonisent.

Les autres, là-bas, cessent de se convulser, et le grand incendie flamboyant les recouvre.

Ce feu qu'ils nous destinent, eux-mêmes en périssent.

L'affreux odeur de la chair qui brûle, la chaleur, la fumée, c'en était trop. Je me suis évanoui sur mon arbre. Mais les camarades sont venus et ils m'ont ramené.

Georges Le Hir.

La situation en Grèce

La Commission des Affaires extérieures de la Chambre a examiné hier la situation créée en Orient par les événements de Grèce.

Elle a conclu que la politique de décision et de fermeté qu'elle préconise depuis la note remise à Athènes par l'Entente, le 24 novembre 1915, est la seule qui puisse donner des résultats positifs.

Quelle que soit l'opinion des Alliés dans le futur rôle de la Grèce, ils ne peuvent tolérer qu'il y ait à Athènes un centre de conspiration aux mains de leurs ennemis et ils ont le devoir de prendre les mesures les plus énergiques pour assurer la sécurité et l'intégrité territoriale de la Grèce.

Les Sociétés italiennes en France célèbreront dimanche leur fête nationale

La Fédération des Sociétés italiennes en France (Union des Sociétés italiennes en France) a organisé, pour dimanche 24 septembre 1916, à 2 h. 30, dans la salle des Fêtes de la mairie du 10^e arrondissement, un grand concert vocal et instrumental avec les concours d'éminents artistes et de la musique du groupe G. Verdi. La fête a lieu sous la présidence d'honneur de M. Tittoni, ambassadeur d'Italie et l'adhésion de toutes les associations italiennes de Paris. Le bénéfice sera versé au profit des familles des mobilisés italiens de Paris.

Rectifications de vote

Sur la demande d'adjonction du discours du président du Conseil, M. Paul Bonnet (Seine), Barabant, Lissac, Marius et Buisser, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu s'abstenir (résultat du pointage).

M. Pouzet, porté comme n'ayant pas pris part au vote, déclare avoir voulu voter « pour ».

Les vendanges dans le Midi

(De notre correspondant particulier)
Béziers, 20 Septembre. — Les vendanges dans le bas Languedoc, commencées dès le début de ce mois, se poursuivent activement avec un temps favorable. Les premiers vins produits ont du degré, du fruit et de la couleur. Ils promettent pour la présente récolte des vins d'excellente qualité.

Nombreux ont été les acheteurs aux divers marchés de la région, à Montpellier, à Narbonne, à Béziers. Ce sont surtout des marchands de vin et des négociants du dehors. Le commerce local est plutôt hésitant. La tendance à la hausse, signalée précédemment, n'a pas seulement été maintenue mais s'accroît ; tandis que, vers la fin août, des achats sur souche furent faits aux prix de 30 à 35 francs, aux marchés suivants ces prix furent d'abord de 40 à 45 francs, puis de 45 à 50. Au dernier marché de Montpellier ils ont été de 40 à 45. De 40 à 50 francs à celui de Béziers aujourd'hui.

Pourquoi cette fièvre dans les affaires, malgré le prix élevé du vin, malgré la perspective des difficultés du transport du produit chez le consommateur ? C'est surtout l'incontestable besoin du commerce qui est en cause. Le stock de vin qui se trouve au mois de juillet était d'environ 7 millions et demi d'hectolitres, c'est-à-dire de 6 millions et demi. Il a dû être complété à un million d'hectolitres et à s'approvisionner pour la nouvelle année.

Un curieux procès-verbal

Des gardes-champêtres ont dressé un procès-verbal à une personne de Béziers, qu'ils ont prise « grappillière » sa propre vigne et lui ont en outre saisi 10 kilos de raisins, fruit de son grappillage.

« Bonhomme, tu n'as pas maître chez toi ! » vont s'écrier les railleurs se moquant à la fois de l'infamie propriétaire et narguant en même temps l'autorité. Ils ont tout. Cette contravention est motivée par l'application d'un arrêté municipal qui établit que des vendanges d'une vigne est faite, ni son propriétaire, ni personne ne peut aller cueillir les raisins laissés jusqu'à ce que l'autorisation de « grappillage » soit donnée, c'est-à-dire d'enlever les raisins cueillis par les vendangeurs et qui sont le bien des pauvres. Les gardes-champêtres qui ont dressé le procès-verbal en question ont défendu ce bien.

A la Sécurité générale

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur :

M. Daru, commissaire spécial de police sur les chemins de fer de l'Etat à la résidence de Dieppe, est nommé provisoirement et pour la durée de la guerre commissaire spécial de police à la direction de la Sécurité générale à Paris et détaché en mission.

M. Rissler, commissaire spécial de police sur les chemins de fer de l'Etat à la résidence d'Amboise (Maine-et-Loire), est nommé provisoirement et pour la durée de la guerre commissaire spécial de police sur les chemins de fer de l'Etat à la résidence de Dieppe.

Une chute de 30 mètres

Il s'était fait livrer pour 110,000 francs de sardines

Jules Karsenty, 45 ans, qui logeait dans des hôtels à 1 franc la nuit, quand il pouvait se loger, se payant d'audace, refusait il y a quelques temps, boulevard Victor, un superbe appartement et le fit garnir de plus de 30,000 francs de meubles.

Pour solder les factures, il commanda à un grand fabricant de conserves de Nantes pour 110,000 francs de sardines dont il espérait retirer de beaux bénéfices. Comment, bien que le marché fut conclu « contre paiement », obtint-il livraison de ces trois wagons de sardines sans débourser un sou ? Le juge éclaircira ce mystère. Toujours est-il que les conserves furent entreposées dans de vastes magasins loués à Montrouge, qui devaient recevoir bientôt dix wagons d'autres marchandises commandées encore par Karsenty — c'est de moins ce qu'il confia à son concubine.

Mais la police coupa court à ces belles espérances, avant même que l'escroc ait pu réaliser les sardines : trois boîtes seulement manquant à la livraison. M. Vallet a envoyé Karsenty au Dépôt.

ACHETEZ chez tous nos dépositaires la carte panoramique de la Région de Verdun (rive gauche)

LA VIE CHÈRE

Les cours hebdomadaires

Le beurre et le camembert ne sont plus cotés. — Le veau augmente.

La commission des cours hebdomadaires, qui s'est réunie à la préfecture de police, hier, n'a pas arrêté de grands changements sur les prix du tableau précédent.

La grosse variante consista en la disparition de toute cote officielle pour le camembert et le beurre ; les prix de ces deux denrées, ceux du beurre surtout, augmentant sans cesse, malgré les prix inscrits aux tableaux des cours hebdomadaires, la commission a refusé de consacrer la hausse injustifiée, qui s'est produite depuis un certain temps, et le préfet de police a cru devoir marquer ce refus en ne fixant plus de prix maximum, voici le libellé de la note qui va être insérée sur le 4^e tableau :

« L'entente précédemment intervenue n'ayant pas été maintenue, l'administration n'a pu établir, sur les prix proposés, une cote officielle. »

Une seconde modification au tableau précédent, c'est l'augmentation du prix du veau ; la hausse, depuis trois jours, s'est élevée en gros à 35 francs ; au détail, la cote consacre une hausse de vingt centimes par kilo.

Aucun changement sur l'apiculture, le poisson, les œufs, la triperie, le porc, le bœuf et le mouton.

Les pommes de terre

En fin de séance, la commission des cours s'est occupée des pommes de terre, et la discussion a été vive et longue. Les détaillants réclamaient la taxation du gros, disant qu'ils ne gagnent pas assez avec le taux fixé qu'elle a été établie pour le détail ; mais l'administration ne peut prendre cette mesure ; la taxe à établir est celle de la pomme de terre à la production.

En l'état actuel, les personnes qui achètent des pommes de terre, pour les revendre, sont dans les différentes catégories de pommes de terre, n'ont qu'à couper un des tubercules ; si la chair est blanche, le kilo doit être payé 0 fr. 15 ; si elle est jaune, sous une peau rouge, c'est 0 fr. 25 ; sous la peau jaune si la forme est ronde, c'est 0 fr. 20 et si la forme est longue, c'est 0 fr. 30.

Aux Halles centrales, c'était hier le premier grand marché de pommes de terre, depuis l'établissement de la taxe à Paris. Il y eut, naturellement, un certain mouvement, détaillants, producteurs, négociants voulant taper le terrain.

Le sentiment général est que les taxes de taxe sont exorbitantes, et l'application de celle-ci présente des difficultés paraissant insurmontables. Par exemple, il est arrivé hier, nous l'avons constaté, que des négociants en gros ont dû, pour se procurer des sortes dont ils manquaient, acheter au-dessus du prix fixé pour la vente au détail.

L'entente franco-italienne

Les relations économiques

Les ministres français du Commerce et des Travaux publics et les ministres italiens du Commerce et des Transports viennent de clore les conférences qu'ils ont consacrées pendant trois jours à l'étude des importantes questions qui se posent aujourd'hui entre la France et l'Italie, tant au point de vue des facilités à apporter des maintenant à leurs échanges qu'à celui du développement dans l'avenir de leurs relations économiques.

Ils se sont tout d'abord mis d'accord sur les modalités d'application réciproque du régime des prohibitions d'importation édictées dans les deux pays.

Les ministres ont envisagé d'autre part l'adoption d'un certain nombre de mesures d'ordre qui ont pour objet de rapprocher les deux pays, les ministres ont en outre examiné divers projets d'organisation industrielle entre pays alliés précédant de l'application de l'acte de la conférence économique de Paris.

Tout cela ont envisagé les moyens d'améliorer et de développer les communications directes, terrestres et maritimes, soit entre les deux pays, soit avec l'Angleterre, soit enfin avec l'Orient et en particulier avec la Russie méridionale.

Les traités de travail

M. Merle, ministre du Travail, a reçu M. de Nava, ministre du Commerce et de l'Industrie d'Italie. Les deux ministres se sont entretenus des questions relatives à la main-d'œuvre italienne et des accords de prévoyance et de travail à conclure entre les deux pays alliés.

Il s'agit de conclure l'œuvre commencée par la convention franco-italienne de 1904 et qui a déjà abouti à divers arrangements concernant les accidents du travail, les classes d'épargne et la protection des enfants italiens employés en France.

Les problèmes de travail et de prévoyance sociale, qui sont liés les uns aux autres et qui se rattachent par des liens étroits aux objets des conventions économiques, recevront une solution d'ensemble à laquelle le travail d'un commun accord, les ministres intéressés et la diplomatie des deux pays alliés.

LE DRAME DE TRIEL

Le lieutenant Picq est acquitté

Les déclarations à la barre du conseil de guerre des derniers témoins, le réquisitoire du commissaire au gouvernement, le lieutenant Watinès, suivi de la plaidoirie de M. Antony Amelin, ont fini, hier, au cours de cette deuxième audience, par jeter la lumière sur cette douloureuse et poignante affaire passionnelle à laquelle se trouvent mêlés, comme dans tant d'autres, des questions d'intérêt général de la part d'un des acteurs, l'ex-maître du sous-lieutenant Robert Picq, Marthe Esther.

Tout d'abord la vérité est apparue définitive, à savoir que la petite Simone, fille de Marthe Esther et de Robert Picq, décédée le 7 juin 1915, est morte d'une broncho-pneumonie, ainsi que l'ont démontré hier les médecins qui l'ont soignée et les infirmières qui étaient à son chevet ; on sait que Marthe Esther a imaginé le système absurde d'accuser la famille Picq d'être la cause de la disparition du bébé.

Un autre témoin est venu dire quelle était la moralité de la victime, la fille Esther, qui fut la maîtresse vénales d'un employé de la bijouterie Picq avant d'être l'amante du fils de la maison : elle se livrait à la galanterie et se donnait au premier venu.

Puis c'est le long récit qu'a fait M. Picq père des persécution tenaces et atroces que lui infligea Marthe Esther, qui ne pouvant atteindre Robert Picq, assouvissait sa haine contre sa famille. De jour et de nuit elle s'attacha à ses pas et à ceux des membres de sa famille, les frappant de terre en faisant croire qu'elle était armée et qu'elle les tuait, l'un ou l'autre.

Le réquisitoire du lieutenant Watinès a été des plus brillants et a fait un portrait saisissant de la femme terrible entre les mains de laquelle le lieutenant Picq n'était qu'un jouet. Néanmoins il a conclu en demandant la condamnation du lieutenant Picq, mais a sollicité les circonstances atténuantes en sa faveur.

M. Antony Amelin, avec son éloquence habituelle, a plaidé la légitime défense. Après une longue délibération le conseil de guerre se sera avec un jugement acquittant le lieutenant Picq.

Une furie apparaît

A peine le président-colonel avait-il annoncé cette sentence que la porte du box des accusés s'est ouverte et une femme, telle une furie, s'est mise à crier d'une voix forte : « C'est un assassin ! un assassin ! je le tue ! »

C'était Marthe Esther qui bien que gardée par deux gendarmes dans une chambre de sûreté contiguë s'était échappée et s'élançant dans le couloir puis ouvrant la porte de la salle d'audience et ayant entendu l'acquiescement, manifestait sa haine implacable contre son ex-amant absous par ses juges.

On la saisit et on la fit réintégrer le poste et un peu plus tard la prison Saint-Lazare.

Au même instant où se produisit cet incident, une femme s'évanouissait dans la salle d'audience, c'était une dame Guyon, sœur de Marthe Esther, cependant qu'une partie du public applaudissait à l'acquiescement de l'accusé.

LA RENTRÉE DE L'OR

Les versements d'or à la Banque de France et à ses succursales, se sont élevés, pour la semaine écoulée, à 5 millions de francs.

Le drame du Pont-de-Flandre

Nous avons raconté hier la tentative de meurtre dont fut victime Mlle Marie Parmentier sur qui, son cousin, Henri Crépey, avait tiré des coups de revolver.

Après avoir été toute la nuit sur les toits, le meurtrier est venu, hier matin, se constituer prisonnier au commissariat de police du quartier du Pont-de-Flandre.

Après interrogatoire d'identité, Henri Crépey a été envoyé au Dépôt. L'état de la victime est moins grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

On arrête le meurtrier du Marocain tué à Saint-Denis

Le meurtrier du Marocain Ali ben Hadjissouli a été arrêté hier rue Belliard à Paris. C'est un nommé Roger Bulkaen, âgé de 17 ans, charretier, domicilié chez sa grand-mère, 45, rue du Saule, à Saint-Denis.

Un cours de l'interrogatoire que lui fit subir M. Abram, commissaire de police, le jeune meurtrier a fait des aveux complets. Il prétend cependant qu'il a été poussé à frapper le Marocain en voyant le compatriote de celui-ci se jeter sur lui. Le coup qu'il a jeté, son forfait accompli, lui aurait été passé par la « Rouquine », sa maîtresse.

Les deux autres agresseurs arrêtés avant-hier sont : Auguste Hoffine, 23 ans, tourneur, rue Jean-Cottin à Paris, et Gabriel Derouilly, 18 ans, charretier, impasse Choiseul à Saint-Denis ; ils nient tous deux avoir frappé la victime.

Tous trois ont pris le chemin du Dépôt.

On volait des cuirs à l'Intendance

Trois arrestations

L'administration du dépôt militaire des cuirs, 100, Faubourg-Saint-Martin, s'aperçut, il y a quelque temps, de la disparition journalière d'importantes quantités de marchandises.

Le soldat Louis Aigon, de la 22^e section, employé au dépôt des cuirs, dissimulait chaque soir une certaine quantité de cuir qu'il allait porter régulièrement chez une femme, vendeuse dans les marchés, Léonide Fère, 47 ans, habitant 1, rue des Trois-Couronnes. Cette dernière fut pincée.

Au marché de Saint-Ouen, les inspecteurs la virent ceder à l'achat de 0 fr. 50 le kilo, un volumineux paquet de cuir. A ce prix-là, l'acheteur ne pouvait ignorer la provenance de la marchandise. Arrivé chez lui, 8, passage Vallet, il fut arrêté. C'est un nommé Studier exerçant la profession de cordonnier.

On a retrouvé chez lui pour une somme importante de cuirs et d'empeignes volés qu'il transformait soit en chaussures d'enfants, soit en porte-monnaie.

Avant-hier soir, à la sortie du dépôt des cuirs, les inspecteurs invitèrent Aigon à les suivre au commissariat. Là, on constata que le soldat était littéralement entassé de cuir. Des peaux tannées entières étaient roulées autour de la poitrine et du ventre de Louis Aigon. Comme ce ménage durait depuis des semaines, on constata que le total des vols ainsi commis atteignait une somme très importante.

Les trois complices ont été envoyés au Dépôt, à la disposition de l'autorité militaire.

LES TRIBUNAUX

L'acquiescement d'une vitrioleuse

Ce fut un mariage d'amour que fit, en janvier 1911, Marie-Euphrasie Auber, âgée aujourd'hui de trente ans, en épousant son beau-cousin, chauffeur à la Compagnie du Nord, Gabriel Auber. Ils s'établirent marchands de vins rue Aïre, 23, elle tenant la boutique pendant qu'il conservait son emploi. Lui était jaloux et faisait de fréquentes scènes, ce qui, d'ailleurs, ne l'empêchait pas de courtoiser les dames qu'il adulait et dont il était l'ami.

Euphrasie Auber en souffrait profondément et s'en vengeait à son mari qui, la ramenant à la boutique, faisant le joli cœur, avait ses succès extra-conjugaux.

Alors la femme décida de se venger, mais d'une manière atroce. Elle l'a dit : « Je voulais le défigurer, qu'il devint affreux à toutes, afin de l'avoir à moi seule. »

Le 6 juillet, pendant qu'Auber dormait, après avoir été de service de nuit au chemin de fer, sa femme, un bol de vitriol à la main, entra dans sa chambre, et alors qu'il avait la bouche ouverte, elle lui aspergea le visage du liquide corrosif. Le malheureux, la gorge et l'ossature corrodées, mourut le lendemain à l'hôpital.

La vitrioleuse a comparu hier devant les jurés de la Seine et a exprimé ses regrets et ses remords.

Après plaidoirie de Mlle Dyvandre, le jury a rendu un verdict négatif sur toutes les questions et l'accusée a été acquittée.

Pour l'emprunt de la Victoire

Limoges, 20 Septembre. — A l'occasion du nouvel emprunt, le Comité de l'Or, des Bons et des Emprunts de la Défense nationale adresse un éloquent appel à la population. Nous en citons ce passage :

Haut les cours. Répondez à la voix de la Patrie hardiment, sans réticences. C'est de vous que dépend l'issue de la guerre.

Elle sera plus ou moins rapprochée selon que vous fournirez plus ou moins vite à nos admirables troupes les armes et les munitions qu'elles réclament, et au gouvernement les moyens d'action nécessaires.

L'offensive finale, c'est vous qui en réglez la marche. C'est vous qui hâterez la libération du territoire et la paix glorieuse.

Tulle, 20 Septembre. — Le Comité de l'Or et des Titres de la Défense nationale créé dans la Corrèze, lance, à l'occasion du nouvel emprunt, un appel dont nous détachons le passage suivant :

« Répondons généreusement à l'appel de la Patrie en versant tout notre or à la Banque de France et à l'Etat les titres qu'il nous demande, en lui prêtant aujourd'hui et demain toutes nos disponibilités pendant que nos glorieux soldats lui donnent leur vie. »

Les obsèques de l'aviateur Simon

(De notre correspondant particulier)
Etampes, 20 Septembre. — Aujourd'hui, en l'église Notre-Dame, ont eu lieu les obsèques de l'aviateur Simon, tué en avion au champ d'aviation d'Etampes. Une foule nombreuse accompagnait le cercueil. De nombreuses couronnes avaient été offertes par les aviateurs français et belges ainsi que par la ville d'Etampes.

Labondance des matières nous oblige à remettre à demain notre intéressant feuilleton POSTE RESTANTE, de Pierre BOREL.

A TRAVERS PARIS

La logique du poulu trompé

Permissoinaire du 103^e d'infanterie, le soldat André Lastier arrivait chez lui hier à l'improviste, passage Brunoy. Il eut la désagréable surprise de trouver sa place occupée par M. Léon Lelasseur, 35 ans, demeurant 1, rue Jancœur.

Furieux, on le serait à moins, le poulu empoigna son rival et le fit basculer par la fenêtre. Mais M. Lelasseur eut deux chances pour lui. La première c'est que le mari trompé habitait le premier étage ; la seconde, c'est qu'il est couvreur de son métier et qu'il tomba une première fois d'un quatrième, il s'en était déjà tiré sans dommage.

Les côtes endolories, le couvreur s'en fut au commissariat où le poulu qui l'avait rejoint lui déclara, non sans quelque logique :

« Puisque tu veux prouver que tu es un homme en soulevant les femmes des autres, prouve-le donc jusqu'au bout en t'engageant et en prenant ma place ! »

Dans la fontaine Saint-Michel

M. Léon Rotier, demeurant 132, boulevard Saint-Michel, se promenait hier en compagnie de sa petite-fille, âgée de cinq ans, Adèle Léger. En passant devant la fontaine Saint-Michel, la fillette, quitta la main de son grand-père, grimpant sur la bordure de la vasque, puis, se penchant, elle glissa dans l'eau. Le vieillard ne pouvait lui porter secours et la fillette menaçait de se noyer, quand un passant, M. Charles-Mathurin Grenier, demeurant rue du Cherche-Midi, la releva heureusement de sa position critique.

Une Bulgare était en liberté

Une femme bulgare, en possession d'un permis de séjour, a été identifiée à l'identité, ainsi échappée au camp de concentration. Elle circulait toujours dans Paris si elle n'avait été la malencontreuse idée de mettre la police dans ses affaires en abusant de la confiance d'une amie.

Mlle Litinsky, 103, rue de la Roquette, à qui Rebecca Koen, 19 ans, s'était présentée comme Roumaine, l'aurait chez elle par charité. Avant-hier, Mlle Litinsky s'aperçut une partie de la journée. Quand elle revint, son appartement était bouleversé et tout ce qui avait quelque valeur avait disparu.

Rebecca Koen, retrouvée, a été envoyée au Dépôt.

Repêché en Seine

Au quai du Louvre, hier, on a repêché le cadavre de Mme veuve Adélaïde Bourg, journalière, demeurant dans les Invalides, disparue le 15 septembre dernier et qui laissait une lettre annonçant qu'elle voulait se suicider. Le corps a été envoyé à la Morgue.

La recette auxiliaire des Postes

La recette auxiliaire des Postes de Paris n° 60 B, installée au n° 21 de l'avenue Félix-Faure (15^e arrondissement), va être transférée au n° 23 de la même avenue.

Les accidents de la rue

Avenue Rapp, un tramway renversa la voiture de M. Valentin Crouzet, laitier, rue de Paris, à Malakoff. Le cocher, projeté sur le sol, est blessé.

Quai de la Gare, M. Marcel Badouilly, 49 ans, charretier, rue des Nonnains-d'Yvercy, est renversé par son attelage. Les deux jantes brisées à la hauteur de la tête. M. P. P. P.

Avenue du Maine, Mme Louise Malakoff, 60 ans, rentière, avenue de Châtillon, voulant éviter un tramway, est renversée par un taxi. Grièvement blessée. A. Broussais.

Avenue des Gobelins, M. Jules Houdry, 49 ans, camionneur, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, heurté par une auto, est renversé de son siège. Grièvement blessé. A. la Pitié.

Rue Lafayette, le chauffeur Antoine Lemaître renversa M. Charles Cateau, 43 ans, terrassier, 33 bis, rue de Chabrol. Jambe gauche fracturée. A. Lariboisière.

An croisement de l'avenue des Gobelins, rue Claude-Bernard, deux tramways se sont heurtés par suite d'un faux aiguillage. Quatre voyageurs légèrement blessés.

Place de la Bastille, une auto renversa Paul et André Varagnac, âgés de 12 et 8 ans, 15, rue Faidherbe, Etat grave. A. Trousseau.

FAITS DIVERS

Rue Cler, 61, Mme Maria Faury, ménagère, fait fondre de l'encens. Le produit enflammé et met le feu à l'appartement. Mme Faury est légèrement brûlée.

Avenue des Gobelins, à la sortie d'une salle de spectacle, Edmond Gobot, 18 ans, peaussier, rue Grouhaud est frappé d'un coup de couteau par un inconnu. A la Pitié.

Surpris en flagrant délit de vol à la tire, boulevard de Valenciennes, Alexandre Puisse, 17 ans, et Henri Marchot, 16 ans, route de Montreuil, à Gentilly, sont arrêtés. Au Dépôt.

Louis Colombel, 16 ans, Georges Lefortier et Roger Taxel devaient un peu de pitié, Emile Ducloux, Pris. Au Dépôt.

Rue de Grenelle, dans un débit, un individu, se disant Bégo, habitant en garni, rue des Carmes, menaçait les consommateurs avec un revolver. On le recherché.

Pont d'Austerlitz, M. Joseph Dardet, 20 ans, réformé, rue Louis-Blanc, à Courbevoie, se jette dans la Seine. Repêché sans connaissance. A la Pitié.

Le Président de la République et Mme Poincaré ont reçu hier soir à dîner M. de Nava, ministre du Commerce, et M. Arlotte, ministre des Transports d'Italie.

Etant également invités les ministres de la Marine, des Travaux publics et du Commerce.

Par décrets : Sont maintenus temporairement en fonctions les magistrats ci-après cités par la limite d'âge : M. Bidault de l'Isle, président de Chambre à la cour d'appel de Paris ; M. Coussin, conseiller à la cour d'appel de Toulouse ; Est nommé président du tribunal de 1^{re} instance de Bône, estimés, par un précédent décret, à faire valoir ses droits à la retraite.

On prétendit un pays annexé que Keller. Le Brave avait pu sauver et échapper en leur sûr son glorieux dépit pendant un combat où il tomba grièvement blessé et fut fait prisonnier... qu'ensuite, il avait été déferé en cour martiale et condamné à mort, sauf recours à Sa Majesté Guillaume II, pour le cas où il consentirait à livrer aux vainqueurs de Sedan le drapeau d'Austerlitz et d'Éna.

Et comme le fier Alsacien n'avait rien écrit certainement... la conclusion était claire : il était mort.

Pas pour tout le monde cependant, et sûrement pas pour sa tendre compagne, Elisa-Margaret, qui mit au monde, en avril 1871, une petite fille ravissante à qui elle donna le nom du maréchal. Françoise Keller, la sœur du petit Antoine, comme on les appelait bien sûr, entre soi, au cours des longues veillées d'Alsace où couvrait le feu sacré, devenu brasier à l'heure suprême où nous écrivons.

On raconte aussi... que ne raconte-t-on pas ?

Aujourd'hui nous commençons

MARJOLIE

Roman de Guerre et d'Amour

par MICHEL MORPHY

PREMIÈRE PARTIE

